



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 04254

Numéro SIREN : 399 402 965

Nom ou dénomination : OREFI ORIENTALE ET FINANCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2015 sous le numéro de dépôt 3788

« OREFI », Orientale et Financière

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 €

Siège social : 249, avenue du Président Wilson 93210 LA PLAINE SAINT DENIS
399 402 965 R.C.S. BOBIGNY



GREFFE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2014

17 FEV. 2015

Extrait du procès-verbal

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)**
L'an deux mille quatorze, et le trente juin, à dix-neuf heures,

Les associés de la société OREFI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président en date du 12 juin 2014.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et que chaque membre de l'Assemblée a émargée en entrant en séance.

Monsieur Jacques-Antoine GRANJON, en sa qualité de Président, préside la séance.

Monsieur Julien SORBAC, associé, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les sociétés TETRA AUDIT et EUROPE CONSULTANTS, co-Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettre recommandée, sont absents et excusés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation,
- la liste des associés, les pouvoirs des associés représentés et la feuille de présence,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- les rapports de gestion du Président,
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Renouvellement du mandat des co-Commissaires aux comptes ;
 - Questions diverses ;
 - Pouvoirs pour formalités.
-

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte que le mandat du co-Commissaire aux comptes titulaire, la société EUROPE CONSULTANTS, arrive à expiration ce jour, décide de ne pas le renouveler dans ses fonctions et de nommer en qualité de nouveau co-Commissaire aux comptes titulaire :

- la société **C.E.E.C.A.** (Compagnie Européenne d'Expertise Comptable et d'Audit)
société anonyme au capital de 110.000 €
siège social : 112 avenue Kléber 75116 PARIS
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 712 054 295

et ce pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'Assemblée remercie la société EUROPE CONSULTANTS pour le travail accompli au cours de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte que le mandat du co-Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Laurent DUPAS arrive à expiration ce jour, décide de ne pas le renouveler dans ses fonctions et de nommer en qualité de nouveau co-Commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur **Stéphane DEMORY**
né le 29 juin 1974 à Paris (75014)
de nationalité française
demeurant : 35 rue de Seine 75006 PARIS

et ce pour la durée du mandat du co-Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Chacun des co-Commissaires aux comptes ainsi nommé a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice des dites fonctions.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Le Président